

DÉFIBRILLATEUR

La Mairie d'Escalles possède donc le sien depuis peu. L'appareil est à la disposition de tous au secrétariat. Pour l'obtenir en cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire (0321852775), le 1^{er} adjoint (0321969344) ou David NOYELLE (0681330222).

L'appareil est un défibrillateur automatique externe, utilisé pour administrer rapidement des chocs électriques pour réanimer les victimes d'un arrêt cardiaque subit (ACS).

L'arrêt cardiaque subit peut survenir sans aucun signe d'alerte ou chez des personnes présentant une pathologie cardiaque. En cas d'ACS, la survie de la victime dépend d'une réanimation cardio-pulmonaire immédiate. L'emploi d'un défibrillateur dans les premières minutes améliore également les chances de survie. L'appareil dont nous disposons est d'un maniement simplifié et peut être utilisé par tous.

Quand utiliser le défibrillateur :

- Plus de respiration
- Aucun signe de vie
- L'appareil fera une analyse pour déterminer lui-même si un choc est nécessaire
- Le patient doit avoir plus de 25 kg ou plus de 8 ans

Avant que le défibrillateur ne soit disponible :

- Prévenez les secours : 15 ou 18 ou 112
- Pratiquez la réanimation si vous êtes secouriste (insufflations et massages)

Comment utiliser le défibrillateur en attendant les secours :

- Appuyez sur le bouton vert **ON**
- Vous serez guidé par les messages vocaux suivants :
 - Tirez sur la languette verte pour sortir les électrodes
 - Retirez le film protecteur des électrodes
 - Appliquez les électrodes selon le dessin sur le torse dénudé
 - Analyse en cours
 - Choc recommandé (ou choc non nécessaire)
 - Ecartez vous du patient
 - Appuyez sur le bouton choc
 - Etc. ...

